

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D212-6 du Code Forestier"

Aménagement forestier

Forêt communale de SAINT-BONNET en CHAMPSAUR

Département : Hautes-Alpes (05)

2016 - 2024

Surface cadastrale : 112,9297 ha
Surface retenue pour la gestion : 113,97 ha

Modification d'aménagement

SRA : Montagnes Alpines

Identifiant Aménagement :
A029495K

SOMMAIRE

TITRE 1 ETAT DES LIEUX - BILAN	3
1.1 – Présentation générale de l'aménagement.....	4
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	4
1.1.1.1 - Propriétaire de la forêt.....	4
1.1.1.2 - Dénomination – Localisation.....	4
1.1.1.3 - Période d'application de l'aménagement	4
1.1.1.4 - Forêts aménagées.....	4
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.2.1 - Tableau des surfaces de l'aménagement.....	5
1.1.2.2 - Parcellaire forestier	5
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales	5
1.1.3.1 - Classements des surfaces par fonction principale.....	5
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	6
1.2.1 – Description du milieu naturel.....	6
1.2.2 – Description des peuplements forestiers.....	7
1.3 – Conditions d'exploitation	8
TITRE 2 PROPOSITION DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....	9
2.0 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	10
2.2.1 - Traitements retenus.....	10
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	10
2.1 – Objectifs de renouvellement.....	11
2.1.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique de renouvellement	11
2.1.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	11
2.2 - Classement des unités de gestion	11
2.2.1 - Classement des unités de gestion surfaciques	11
2.2.1.1 - Constitution des groupes d'aménagement	11
2.2.1.2 - Définition de zones d'intervention	12
2.3 – Programme d'actions pour la période 2016 - 2024.....	13
2.3.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	13
2.3.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	13
2.3.2.1 – Documents de référence à appliquer.....	13
2.3.2.2 – Coupes.....	13
2.3.2.3 – Travaux sylvicoles	13
TITRE 3 RECAPITULATIF – INDICATEURS DE SUIVI	14
3.1 – Récapitulatifs	15
3.1.1 – Volumes de bois à récolter.....	15
3.1.2 – Estimation de la recette bois.....	16
3.1.3. – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	17

TITRE 1

ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

1.1.1.1 - Propriétaire de la forêt

La forêt communale de Saint-Bonnet en Champsaur appartient à la commune de Saint-Bonnet en Champsaur qui regroupe, depuis l'arrêté préfectoral n° 2012314-0004 du 9 novembre 2012, les communes de Saint-Bonnet en Champsaur, Bénévent-et-Charbillac et les Infournas.

La forêt communale de Saint-Bonnet en Champsaur se compose de l'ex forêt communale de Bénévent-et-Charbillac (110,11 ha) et de l'ex forêt communale des Infournas (3,86 ha), le regroupement ayant été validé par le maire de Saint-Bonnet en Champsaur lors d'une réunion avec les services de l'Office National des Forêts du 26 juin 2015.

1.1.1.2 - Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	communale
de	SAINT-BONNET en CHAMPSAUR
Numéro du département de situation	05 (Hautes-Alpes)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	709 - Champsaur
SRA de référence	Montagnes alpines

La répartition par commune de situation est la suivante :

Département(s)	Commune(s) de situation	Surface cadastrale (ha)
Hautes-Alpes	Saint-Bonnet en Champsaur	112,9297

1.1.1.3 - Période d'application de l'aménagement

La présente modification d'aménagement est établie pour une durée de 9 ans, soit pour la période 2016-2024.

La modification d'aménagement reprend les dispositions de l'aménagement de Bénévent et Charbillac (110,11 ha) qui courrait sur la période 2005-2024, et y intègre les dispositions à prévoir jusqu'en 2024 dans l'ex forêt communale des Infournas dont l'aménagement est arrivé à expiration.

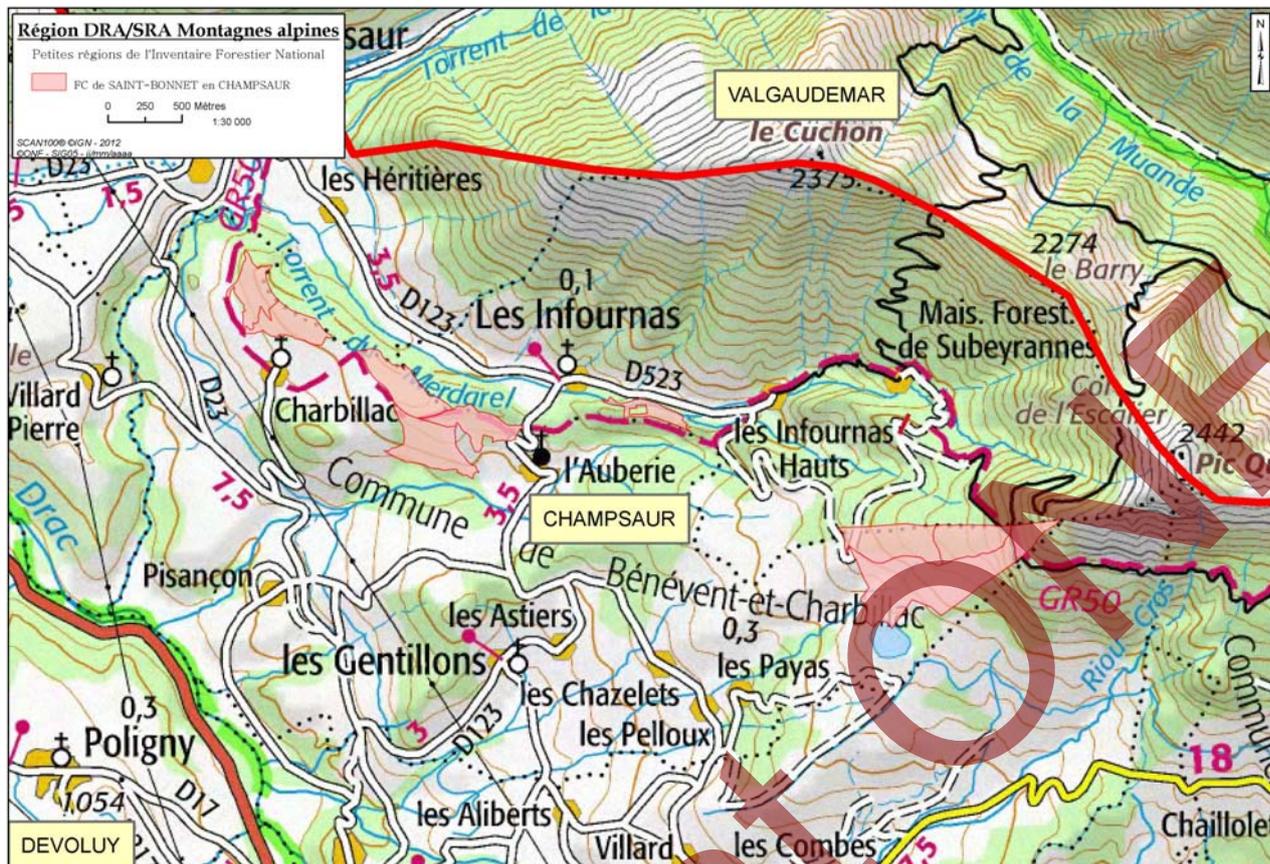
Une révision d'aménagement sera alors effectuée à l'échéance normale de l'aménagement modifié de la nouvelle forêt de Saint-Bonnet en Champsaur.

1.1.1.4 - Forêts aménagées

L'aménagement ne concerne qu'une seule forêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale (ha)	Aménagement en vigueur		
			Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale de Saint-Bonnet en Champsaur (ex. Bénévent et Charbillac)	F49755Q (ex. F16542F)	112,9297	23/01/2006	2005	2024

L'intégration de l'ancienne forêt communale des Infournas (3,86 ha) à la forêt de St-Bonnet en Champsaur (ex forêt communale de Bénévent et Charbillac d'une surface de gestion de 110,11 ha), ne nécessite pas de révision d'aménagement anticipée, mais une simple modification d'aménagement, la variation des surfaces étant de 1%.



1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

1.1.2.1 - Tableau des surfaces de l'aménagement

Les différentes surfaces de la forêt retenues pour le présent aménagement sont les suivantes :

Type	Surface (ha)
Surface cadastrale	112,9297
Surface retenue pour la gestion	113,97
Surface boisée en début d'aménagement	76,41
Surface en sylviculture	51,04

1.1.2.2 - Parcellaire forestier

La forêt comprend 10 parcelles réparties en 4 cantons ou tènements distincts.

Le parcellaire correspondant à l'ancienne forêt de Bénévent est resté inchangé.

La forêt des Infournas, intégrée à la nouvelle forêt de Saint-Bonnet-en-Champsaur, constitue la nouvelle parcelle 10.

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales

1.1.3.1 - Classements des surfaces par fonction principale

L'aménagement en cours de la forêt communale de Bénévent n'avait pas établi d'évaluation des enjeux pour les différentes fonctions de la forêt.

L'évaluation ci-dessous s'applique à l'ensemble de la nouvelle forêt. Elle est donc faite sur la base des descriptions de peuplements de 2005 et sur les différents statuts réglementaires et zonages qui concernent la forêt. :

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Sans objet	Faible	Moyen	Fort	
Production ligneuse	62,93	-	51,04	-	113,97
Fonction écologique		Ordinaire	Reconnu	Fort	
		-	113,97	-	113,97
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		Local	Reconnu	Fort	
		113,97	-	-	113,97
Protection contre les risques naturels	Sans objet	Faible	Moyen	Fort	
	-	113,97	-	-	113,97

Les enjeux de production concernent une surface d'environ 51 ha, le surplus étant sans enjeu en raison d'un classement hors sylviculture. La parcelle 10 est affectée en enjeu moyen sur la totalité de sa surface (3,86 ha).

Les enjeux écologiques sont reconnus sur la totalité de la forêt compte-tenu de la situation de la commune en aire d'adhésion du Parc National des Ecrins, et compte-tenu aussi du classement de la forêt en Zone d'Importance Communautaire des Oiseaux (ZICO PAC 27 « Parc National des Ecrins »).

Les enjeux sociaux et de protection sont d'un niveau local sur l'ensemble de la forêt.

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

Il n'y a pas de modification sur les éléments topographiques et climatiques annoncés dans l'aménagement de la forêt communale de Bénévent.

La parcelle 10 incorporée à la forêt correspond à un versant ubac de forte pente en bordure de ruisseau. Les altitudes varient de 1 080 m à 1 170 m.

Les surfaces par groupes de stations sont modifiées comme suit :

	Compartiments stationnels			Surface (ha)	%	Variation par rapport à l'aménagement de Bénévent (ha)
	Expo	Etage	Prof			
Zones boisées ou boisables	Adret	MIN	1	17,49	15	0
			2	19,90	18	0
		MMS	1	15,54	14	0
			2	25,60	23	0
			3	2,97	3	0
		SIN	1	5,57	5	0
			2	6,33	6	0
	Ubac	MIN	1	0,46		0
			2	0,43		0
			3	11,19	10	0
MMS		2	4,60	4,0	+3,86 ha	
<i>Total zones boisées ou boisables</i>				110,08	97	
Zones non boisables	Adret	M	0	2,06	2	
		S	0	1,43	1	
			0	0,30	-	
	Ubac	M	0	0,10	-	
<i>Total zones non boisables</i>				3,89	3	
Total forêt				113,97	100	

La partie incorporée à la forêt correspond à une station du montagnard moyen d'ubac à potentialités moyennes à bonnes. Ces stations font partie du domaine de la hêtraie-sapinière.

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

Suite à la modification de consistance de la forêt, les éléments concernant les peuplements sont les suivants :

↳ Essences présentes

Essences	Surface boisée (ha)	%
Mélèze d'Europe	26,30	34
Pin sylvestre	34,96	46
Sapin pectiné	3,22	4
Epicéa commun	1,71	2
Pin noir d'Autriche	0,56	1
Pin à crochets	0,41	1
Hêtre	9,25	12
Total	76,41	100

↳ Composition en essences

Zones boisées (76,41 ha) – 67 % de la surface totale

Le tableau ci-dessous récapitule la modification de la composition en essences des différents types.

Essence(s)	Surface (ha)	% du boisé	% par essence							Total
			HET	S.P	MEE	P.S	EPC	P.O	P.X	
EPC/MEE	0,47	3	0	0	30	0	70	0	0	100
HET	2,89	11	98	0	0	2	0	0	0	100
HET/MEE	3,74	6	39	12	27	22	0	0	0	100
HET/P.S	2,03	5	42	7	19	33	0	0	0	100
MEE	19,39	36	1	2	87	1	6	0	2	100
MEE/P.O	1,86	3	0	5	60	5	0	30	0	100
MEE/P.S	9,28	11	4	11	44	40	0	0	0	100
P.S	29,01	17	5	1	1	93	0	0	0	100
P.S/HET	3,34	4	31	0	3	66	0	0	0	100
MEE/A.R	3,56	3	10	15	65	5	5	0	0	100
HET/S.P	0,84	1	60	40	0	0	0	0	0	100
Total	76,41	100	12	4	34	46	2	1	1	100

↳ Structures des peuplements (stratification et calibre) :

L'analyse de la structure est calée sur la typologie territoriale mise en place en 2013 complétée localement par des faciès.

La définition des catégories de calibre utilisée est la suivante :

- Petits Bois (P) : 20-25 cm
- Bois Moyens (M) : 30-35-40 cm
- Gros Bois (G) : 45 cm et plus
- Rb: Régénération basse (semis, brins)
- Rhp : Régénération haute (perches : classes de diamètres : 15 cm et moins)
- Pz : Peuplements malvenants

Pour l'ensemble de la forêt communale de St-Bonnet en Champsaur, les types structuraux se répartissent de la façon suivante :

Famille	Type structural	Calibre	Désignation	Surface (ha)	% du boisé
Irrégulier	I	Ii	Irrégulier	2,66	4
<i>Sous-total irrégulier</i>				2,66	4
Jardiné	J	Je	Jardiné équilibré	3,11	4
<i>Sous-total jardiné</i>				3,11	4
Irrégulier à 2 classes voisines	I	Ipm	Petits bois et bois moyens	5,19	7
		Img	Bois moyens et gros bois	14,91	20
<i>Sous-total Irrégulier à 2 classes voisines</i>				20,10	26
Régulier	F	M	Bois moyens	9,07	12
		P	Petits bois	15,56	20
		Rhp	Gaulis/perchis	0,37	pm
		Rb	Régénération	2,94	4
<i>Sous-total Régulier</i>				27,94	36
Taillis et taillis sous futaie	T	T1	Taillis à petits bois	0,74	1
<i>Sous-total taillis</i>				0,74	1
Malvenant	F	Pz	Malvenant	21,86	29
<i>Sous-total Malvenant</i>				21,86	29
TOTAL GENERAL				76,41	100

↪ Types des peuplements :

Les types de peuplements (essences et type structural+calibre) ne sont listés ci-après que **pour la parcelle 10** :

Structure	Peuplement	Libellé	Surface (ha)	%
Futaie régulière	HET-P	Futaie de hêtre à petits bois	0,21	5,4
	HET-Rhp	Perchis de hêtre	0,23	6,0
	P.S-Rhp	Perchis de pin sylvestre	0,14	3,6
	PSM-P/HET	Futaie à petits bois de pin sylvestre et de hêtre mélangés	0,73	18,9
Futaie irrégulière	HEM-Ipm/S.P	Futaie de hêtre et de sapin irrégularisée dans les petits bois et bois moyens	0,84	21,8
	HET-Ipm	Futaie de hêtre irrégularisée dans les petits bois et bois moyens	1,71	44,3
Total parcelle 10			3,86	100,0

On retiendra que la parcelle 10 est majoritairement constituée d'un peuplement de hêtre irrégularisé dans les petits bois et bois moyens, avec, localement, du sapin en mélange. Il n'y a plus de gros bois suite à l'exploitation du mélèze en 2005. Le capital sur pied est évalué autour de 25m²/ha. La régénération est présente sans excès, constituée pour partie de sapin pectiné (300 à 500 semis/ha environ). Ce peuplement se classe en fertilité 1 du hêtre.

Le tableau de l'annexe 3.2 récapitule les peuplements pour l'ensemble de la forêt.

La carte des types de peuplements pour l'ensemble de la forêt est donnée en annexe 4.

1.3 – Conditions d'exploitation

Il n'existe aucune voie de vidange pour l'exploitation de la parcelle 10.

La vidange peut toutefois s'envisager soit par le haut de la parcelle, en élargissant le sentier de Grande Randonnée, soit par le bas après autorisation de passage dans les propriétés particulières ou dans le franchissement du ruisseau des Infournas.

TITRE 2

**PROPOSITION DE GESTION :
OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX,
PROGRAMME D' ACTIONS**

2.0 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Il n'y a pas de modification de traitement pour la partie concernant l'ex forêt communale de Bénévent. La parcelle 10 (ex forêt communale des Infournas) est prévue dans un traitement de futaie irrégulière compte-tenu des contraintes naturelles et des essences objectif retenues.

Les surfaces par types de traitement retenus pour l'aménagement sont modifiées comme suit.

Traitements sylvicoles	Surface (ha)	Surface aménagement de Bénévent
Futaie régulière (yc conversion en futaie régulière)	18,26	18,26
Futaie par parquets (yc conversion en futaie par parquets)	13,07	13,07
Futaie irrégulière (yc conversion en futaie irrégulière)	19,71	15,85
Futaie jardinée (yc conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<i>Sous-total : Surface en sylviculture</i>	<i>51,04</i>	<i>47,18</i>
Hors sylviculture	62,93	62,93
Total : Surface retenue pour la gestion	113,97	110,11

La surface traitée en futaie irrégulière passe de 15,85 ha (aménagement de Bénévent) à 19,71 ha du fait de l'incorporation de la parcelle 10 dans un traitement de futaie irrégulière.

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Les essences objectif et critères d'exploitabilité de l'aménagement de l'ex forêt communale de Bénévent sont inchangés.

Pour la parcelle 10 nouvellement incorporée à la forêt, essences objectif sont les suivantes :

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylvic. (ha)	Age retenu	Dia-mètre retenu	% station	Unités stationnelles concernées
Sapin	Irrégulier	2,90	120	45	75	Montagnard moyen d'ubac
Hêtre	Irrégulier	0,96	120	40	25	Montagnard moyen d'ubac

Le sapin constitue l'essence principale objectif sur le long terme (75%), associée au hêtre en accompagnement. Le choix du sapin sur le long terme est compatible avec la dynamique d'installation actuelle de cette essence.

Pour le présent aménagement, on cherchera à activer la venue du sapin. Cela pourrait entraîner temporairement des critères d'exploitabilité moindres pour le hêtre.

2.1 – Objectifs de renouvellement

2.1.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique de renouvellement

Les objectifs de renouvellement des autres parcelles (ex FC Bénévent) sont reconduits pour la partie traitée en suivi surfacique. Aucun changement n'intervient pour cette partie de la forêt.
Il n'y a pas de suivi surfacique de renouvellement pour la parcelle 10 traitée en futaie irrégulière.

2.1.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Compte-tenu de la faible surface de la parcelle 10, il n'y a pas eu de diagnostic de renouvellement de futaie irrégulière selon le protocole standard national.

A dire d'expert, compte tenu des éléments annoncés en 1.2.2, le renouvellement est satisfaisant (présence de régénération de sapin pectiné et de hêtre). Ce type de traitement peut être maintenu sur le long terme.

2.2 - Classement des unités de gestion

2.2.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

2.2.1.1 - Constitution des groupes d'aménagement

Les éléments ci-dessous reprennent l'ensemble de la nouvelle forêt communale en fonction des typologies de classement et codifications actuellement en vigueur.

↳ Partie traitée en futaie par parquets

Il n'y a pas de modification de surface par rapport à l'aménagement de Bénévent.

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion	Surface totale (ha)		Surf. à améliorer (ha)	Surf. à terminer (St) (ha)	Surf. à ouvrir (So) (ha)
			retenue pour la gestion	dont surf. en sylvicul.			
Futaie par parquets	PAR	6.p	13,96	13,07	12,60	0,47	0,47

↳ Groupes autres que régénération ou futaie par parquets

Il n'y a pas de modification de classement des unités de gestion pour la partie de la forêt correspondant à l'ex forêt communale de Bénévent (parcelles 1 à 9).

La parcelle 10 constitue une unité de gestion traitée en futaie irrégulière.

La surface par unité de gestion est modifiée de la façon suivante :

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion	Surface totale (ha)		Rotation (années)
			retenue pour la gestion	dont surf. en sylvicul.	
Amélioration	AME	2.a	7,59	5,39	15
		4.a	8,72	1,94	
		5.a	13,25	3,97	
		7.a	10,07	6,96	
<i>Sous-total groupe Amélioration</i>			39,63	18,26	

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion	Surface totale (ha)		Rotation (années)
			retenue pour la gestion	dont surf. en sylvicul.	
Irrégulier	IRRE	1.i	8,26	4,66	15
		3.i	11,65	11,19	
		10.i	3,86	3,86	
<i>Sous-total groupe Irrégulier</i>			23,77	19,71	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	8.n	3,94		
		9.n	32,67		
<i>Sous-total groupe hors sylviculture</i>			36,61		
Total			100,01	37,97	

2.2.1.2 - Définition de zones d'intervention

Le classement des unités de gestion en groupes d'aménagement, qui ne s'intéresse qu'à des unités de gestion entières, n'est parfois pas suffisant pour le gestionnaire pour définir les interventions sylvicoles à mettre en œuvre (coupes et/ou travaux).

Dans un contexte global de traitement en futaie irrégulière de l'ensemble de la forêt, des interventions plus différenciées ont été définies, sans que les plages concernées ne constituent une unité de gestion. Ce zonage constitue la cartographie opérationnelle pour le gestionnaire. Il est reporté dans la carte de l'annexe 8.

Un zonage des types d'intervention à réaliser a donc été effectué (voir carte de l'annexe 8).

Les types d'intervention (ou motifs de non intervention) suivants ont été retenus :

Code	Libellé	Surface (ha)
AME	Amélioration	29,24
IRRE	Irrégulier	9,58
JEU	Jeunesse	8,24
REG	Régénération	0,47
REP	Repos temporaire	3,51
<i>Sous-total en sylviculture</i>		51,04
HSNB	Hors sylviculture boisé	25,37
HSNV	Hors sylviculture non boisé	37,56
<i>Sous-total hors sylviculture</i>		62,93
Total		113,97

- **Les plages à traiter en amélioration** correspondent aux zones devant faire l'objet d'un passage en coupe d'amélioration en tout ou partie au cours de l'aménagement sans autre intervention.
- **Les plages à traiter en irrégulier** correspondent aux zones devant faire l'objet d'un passage en coupe mixte d'amélioration et de régénération (dégagement de régénération).
- **Les plages à traiter en régénération** correspondent aux zones devant faire l'objet de coupes de régénération (ensemencement ou secondaire).
- **Les plages de jeunesse correspondent** aux jeunes peuplements devant faire l'objet de travaux de dépressage.
- **Les plages en repos temporaire** correspondent aux zones non classées hors sylviculture ne devant faire l'objet d'aucune intervention en coupes ou travaux au cours de l'aménagement.
- **Les plages hors sylviculture "boisé"** correspondent aux zones boisées non susceptibles d'interventions sylvicoles à terme au titre de la production.
- **Les plages hors sylviculture "non boisé"** correspondent aux autres zones non boisées à laisser sans intervention à terme.

2.3 – Programme d'actions pour la période 2016 - 2024

2.3.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

Les opérations à réaliser pour la parcelle 10 incorporée à la forêt se répartissent comme suit :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
FON1	1	Réfection de périmètre	Parcelle 10		1 500	E
Coût total FONCIER (€)					1 500	
Coût moyen annuel FONCIER (€/an)					75	

* I : Investissement / E : Entretien

Il n'est pas prévu d'intervention pour le surplus de la forêt (ancienne forêt de Bénévent).

2.3.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.3.2.1 – Documents de référence à appliquer

Le guide des sylvicultures de montagne (GSM) pour les Alpes du Sud est disponible depuis le début 2012.

2.3.2.2 – Coupes

a) Programme de coupes (période 2016-2024) :

Les coupes prévues sur l'ex forêt communale de Bénévent ont été réalisées conformément à l'aménagement, et il n'est donc pas prévu de nouveau passage en coupe sur ces parcelles avant la fin d'application de l'aménagement.

Seule est concernée la parcelle 10, à prévoir en coupe selon le programme d'assiette suivant :

Le programme d'assiette détaillé est reporté en annexe 7.

Année **	Unité de gestion	Classement UG	Type peuplt RECPREV	Code coupe*	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR (m³)	VPR/ha (m³)	Recommandations ITTS Précautions
2020	10.i	IRRE	HEM	IRR	3,86	2,50	114	46	
Total général						2,50	114		

* Code coupe : AMEL : Coupe d'amélioration –

La coupe visera à accélérer la venue du sapin. La coupe de futaie irrégulière dégagera les semis de sapin et de hêtre, mais aura, en l'absence de récolte de gros bois, un caractère dominant de coupe d'amélioration, voire une coupe de rajeunissement lorsque le sous-étage est plus abondant.

La coupe reste difficile à vidanger. Elle ne peut être réalisée que par un professionnel qualifié. Dans l'hypothèse où les produits seraient destinés à l'affouage, la répartition des bois se fera par lots acheminés par l'exploitant en bordure de route. Les produits seront vendus à un prix qui permettra à la commune de dégager un léger bénéfice.

2.3.2.3 – Travaux sylvicoles

Les travaux à réaliser s'établissent de la façon suivante :

Descriptif des travaux	Coût unitaire (€ 2015)	Quantité	Un	Coût total (€ HT)	I/E*
Dégagement des régénérations naturelles de sapin	2 000	2,50	Ha	5 000	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)				5 000	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)				625	

* I : Investissement / E : Entretien

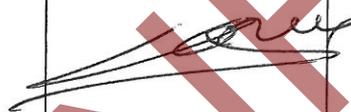
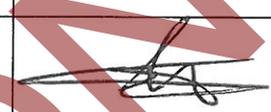
TITRE 3

RECAPITULATIF – INDICATEURS DE SUIVI

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cette modification aménagement a été étudié avec la participation de :

- M. Serge MANUEL, Responsable de l'Unité Territoriale du Champsaur/Valgaudemar
- M. Thierry ANEL, Agent patrimonial à la Motte en Champsaur

Document	Date		Nom, fonction	Signature
Rédigé le :	26 novembre 2015	par :	Jean-François LAGNEUX Chef de projet Cellule Aménagement 05	
Proposé le :	10 décembre 2015	par :	Guy CALES Responsable Service Aménagement Cartographie - Base de Données 05	
Présenté le :	14 décembre 2015	par :	Françoise DECAIX Directrice de l'Agence ONF des Hautes-Alpes	

- Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes consultée le 21 décembre 2015.
- Avis donné le 20 janvier 2016 et pris en compte dans le présent document.

ANNEXES

- 1 - ETAT DES PARCELLES CADASTRALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER
- 2 - ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION ET DES UNITES DE GESTION
- 3 - PEUPEMENTS :
 - 3.1 - Synthèse des peuplements : répartition par essence et structure
 - 3.2 - Répartition des types de peuplements par unité de gestion
- 4 - CARTE DES TYPES DE PEUPEMENTS
- 5 - INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS
- 6 - CARTE D'AMENAGEMENT
- 7 - PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DETAILLE PAR UNITE DE PEUPEMENT
- 8 - CARTE DES INTERVENTIONS
- 9 - CARTE DES EQUIPEMENTS

**ETAT DES PARCELLES CADASTRALES
RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
A	29	Jearges	6,4790	6,4790	
A	1053	Le Cros	26,4643	26,4643	
ZA	105	Cheyniers	0,1422	0,1422	
ZA	106	Cheyniers	0,1030	0,1030	
ZA	108	Cheyniers	0,0100	0,0100	
ZA	110	Cheyniers	0,0848	0,0848	
ZA	111	Cheyniers	0,0636	0,0636	
ZA	113	Cheyniers	0,0655	0,0655	
ZA	114	Cheyniers	16,4429	16,4429	
ZB	30	Gourant	0,8384	0,8384	
ZB	110	les Preits	0,1380	0,1380	
ZE	16	Sourréou	0,6404	0,6404	
ZE	17	Sourréou	57,9686	57,9686	
B	457	La Blache	2,9690	2,9690	
B	462	La Blache	0,5200	0,5200	
Total			112,9297	112,9297	

**ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE
DE GESTION**

Parcelle	Surface totale	Unités de gestion	Surface unités de gestion	Classement	Surface boisée	Surface en sylviculture
1	8,26	1.i	8,26	IRRE	8,26	4,66
2	7,59	2.a	7,59	AME	7,59	5,39
3	11,65	3.i	11,65	IRRE	11,65	11,19
4	8,72	4.a	8,72	AME	8,72	1,94
5	13,25	5.a	13,25	AME	13,25	3,97
6	13,96	6.p	13,96	PAR	13,07	13,07
7	10,07	7.a	10,07	AME	6,96	6,96
8	3,94	8.n	3,94	HSN	1,81	
9	32,67	9.n	32,67	HSN	1,24	
10	3,86	10.i	3,86	IRRE	3,86	3,86
Total	113,97		113,97		76,41	51,04

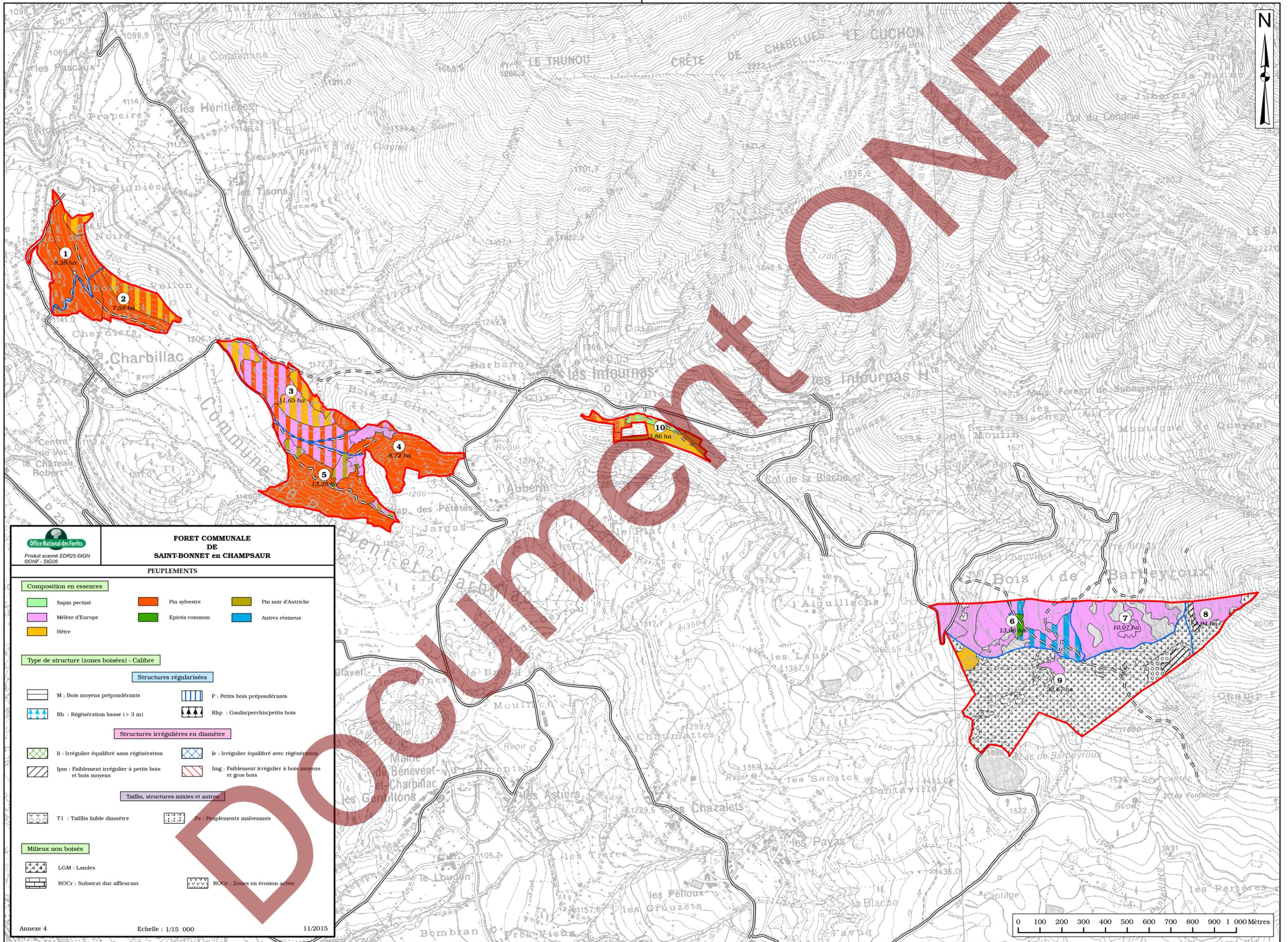
Document ONK

Synthèse des peuplements :
Répartition par groupe d'essences, types structuraux et faciès

Essence	Données	Structure									Total général	
		Futaie régulière					Irrégulière			Jardinée		Taillis T1
		M	P	Pz	Rb	Rhp	li	Img	lpm			
HET	Surface (ha)		0,21			0,23			1,71		0,74	2,89
	% Essence		7,3%			8,0%			59,2%		25,6%	100,0%
	% Structure		1,3%			62,2%			32,9%		100,0%	3,8%
MEE	Surface (ha)	1,10	7,61		1,08			6,96	2,64			19,39
	% Essence	5,7%	39,2%		5,6%			35,9%	13,6%			100,0%
	% Structure	12,1%	48,9%		36,7%			46,7%	50,9%			25,4%
MEE/P.S	Surface (ha)	5,36						3,92				9,28
	% Essence	57,8%						42,2%				100,0%
	% Structure	59,1%						26,3%				12,1%
P.S	Surface (ha)		7,01	21,86		0,14						29,01
	% Essence		24,2%	75,4%		0,5%						100,0%
	% Structure		45,1%	100,0%		37,8%						38,0%
HET/P.S	Surface (ha)						1,14			0,89		2,03
	% Essence						56,2%			43,8%		100,0%
	% Structure						42,9%			28,6%		2,7%
P.S/HET	Surface (ha)	2,61	0,73									3,34
	% Essence	78,1%	21,9%									100,0%
	% Structure	28,8%	4,7%									4,4%
HET/MEE	Surface (ha)						1,52			2,22		3,74
	% Essence						40,6%			59,4%		100,0%
	% Structure						57,1%			71,4%		4,9%
MEE/P.O	Surface (ha)				1,86							1,86
	% Essence				100,0%							100,0%
	% Structure				63,3%							2,4%
EPC/MEE	Surface (ha)							0,47				0,47
	% Essence							100,0%				100,0%
	% Structure							3,2%				0,6%
MEE/A.R	Surface (ha)							3,56				3,56
	% Essence							100,0%				100,0%
	% Structure							23,9%				4,7%
HET/S.P	Surface (ha)								0,84			0,84
	% Essence								100,0%			100,0%
	% Structure								16,2%			1,1%
Total Surface (ha)		9,07	15,56	21,86	2,94	0,37	2,66	14,91	5,19	3,11	0,74	76,41
Total % Essence		11,9%	20,4%	28,6%	3,8%	0,5%	3,5%	19,5%	6,8%	4,1%	1,0%	100,0%
Total % Structure		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Parcelle	Code UG	R				T	I1		I2		Z	Total Boisé	V	Surface Totale
		M	P	Rhp	Rb	T1	le	li	lmg	lpm	Pz		V	
1	1.i		3,77				0,89				3,60	8,26		8,26
2	2.a	2,61	2,78								2,20	7,59		7,59
3	3.i	2,39	0,46				2,22	2,66	3,92			11,65		11,65
4	4.a	1,12			0,82						6,78	8,72		8,72
5	5.a	1,85			2,12						9,28	13,25		13,25
6	6.p	1,10	5,30						4,03	2,64		13,07	0,89	13,96
7	7.a								6,96			6,96	3,11	10,07
8	8.n		1,81									1,81	2,13	3,94
9	9.n		0,50			0,74						1,24	31,43	32,67
10	10.i		0,94	0,37						2,55		3,86		3,86

Total	9,07	15,56	0,37	2,94	0,74	3,11	2,66	14,91	5,19	21,86	76,41	37,56	113,97
% Surf. Totale	8%	14%	0%	3%	1%	3%	2%	13%	5%	19%	67%	33%	100%
% Surf. Boisée	12%	20%	0%	4%	1%	4%	3%	20%	7%	29%	100%		



Office National des Forêts
Produit scanné EDR25 ©IGN
©ONF - SIG05

FORET COMMUNALE DE SAINT-BONNET en CHAMPSAUR

PEUPEMENTS

Composition en essences

Sapin pectiné	Pin sylvestre	Pin noir d'Aurichie
Mélèze d'Europe	Epicéa commun	Autres résineux
Hêtre		

Type de structure (zones boisées) - Calibre

Structures régularisées

M : Bois moyens prépondérants	P : Petits bois prépondérants
Rb : Régénération basse (> 3 m)	Rhp : Gaulis/perchis/petits bois

Structures irrégulières en diamètre

Ii : Irrégulier équilibré sans régénération	Ie : Irrégulier équilibré avec régénération
Ipm : Faiblement irrégulier à petits bois et bois moyens	Img : Faiblement irrégulier à bois moyens et gros bois

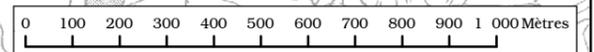
Taillis, structures mixtes et autres

T1 : Taillis faible diamètre	Pz : Peuplements malvenants
------------------------------	-----------------------------

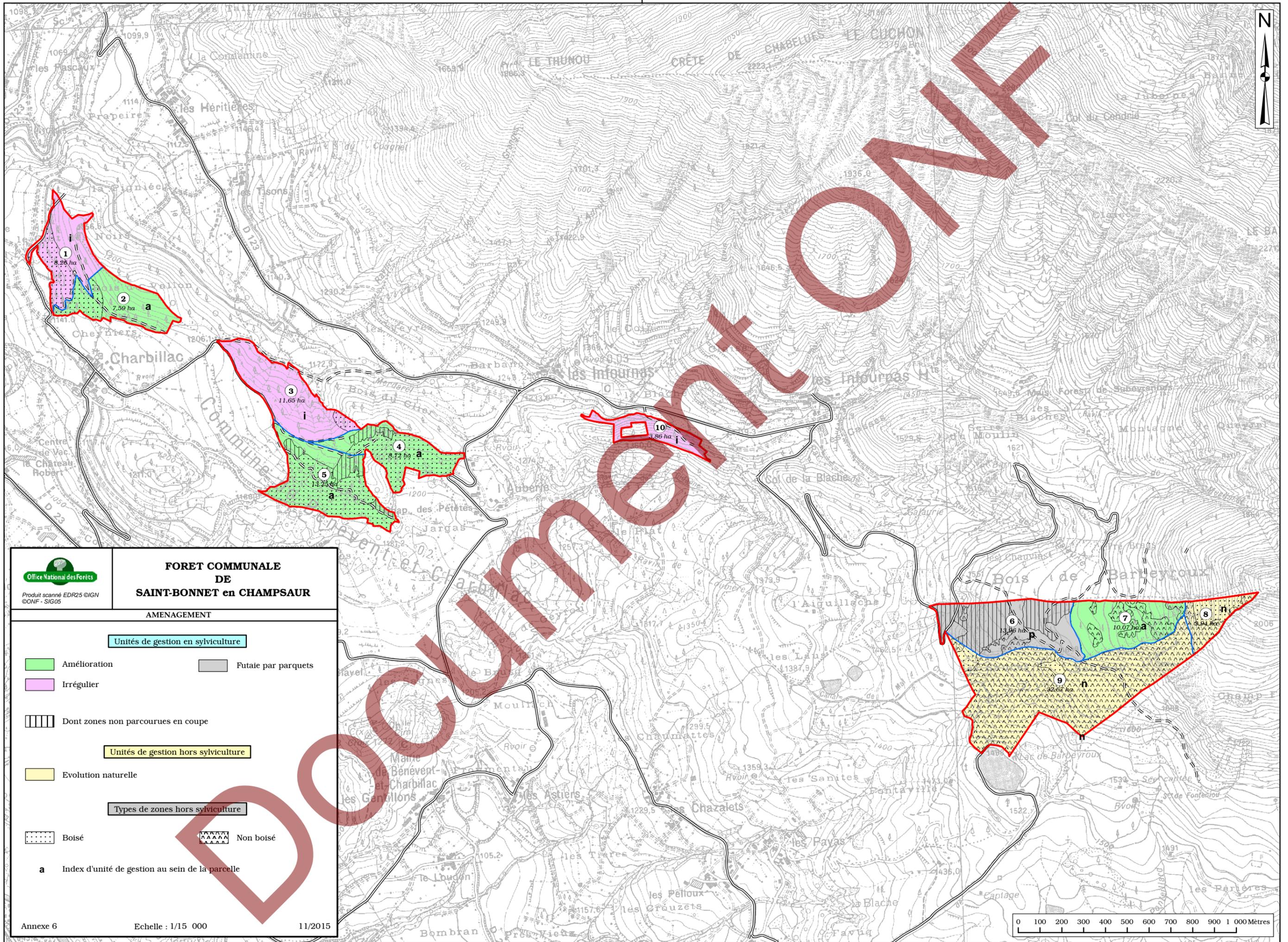
Milieux non boisés

LGM : Landes	ROCc : Zones en érosion active
ROCr : Substrat dur affleurant	

Annexe 4 Echelle : 1/15 000 11/2015



N° d'ouvrage sur le plan	Nom	Domaine	N° Inventaire DFCI	Code_UG
1	Chemin rural de Cheyniers	Desserte	-	-
2	Piste d'exploitation des Cheyniers	Desserte	-	PF_CHEYNIERS
3	Chemin rural de Lachaup	Desserte	-	-
4	Traîne de Lachaup	Desserte	-	TR_LACHAUP
5	Piste de Lachaup (Haut)	Desserte	-	PF_LACHAUPHAUT
6	Piste de Lachaup (Bas)	Desserte	-	PF_LACHAUPBAS
7	Route forestière des Subeyrannes	Desserte	-	RF_SUBEYRANNES
8	Piste de Rocher Roux	Desserte	-	PF_ROCHERROUX
9	Sentier du lac Barbeyroux	Accueil	-	SF_LACBARBEYROUX
11	Traîne du Bois des Barbeyroux	Desserte	-	TR_BOISBARBEY
12	GR Tour du Chaillol	Accueil	-	-
13	Traîne domaniale	Desserte	-	-
14	Sentier domanial du Col de l'Escalier	Accueil	-	-
15	Sentier GR 50	Accueil	-	-
16	Traîne parcelle 10	Desserte	-	TR_P10
17	Piste du Combal (ou des Laus)	Desserte	-	PF_COMBAL



Produit scanné EDR25 ©IGN
©ONF - SIG05

**FORET COMMUNALE
DE
SAINT-BONNET en CHAMPSAUR**

AMENAGEMENT

Unités de gestion en sylviculture

- Amélioration
- Irrégulier
- Dont zones non parcourues en coupe
- Futaie par parquets

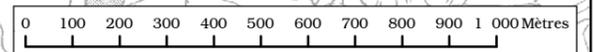
Unités de gestion hors sylviculture

- Evolution naturelle

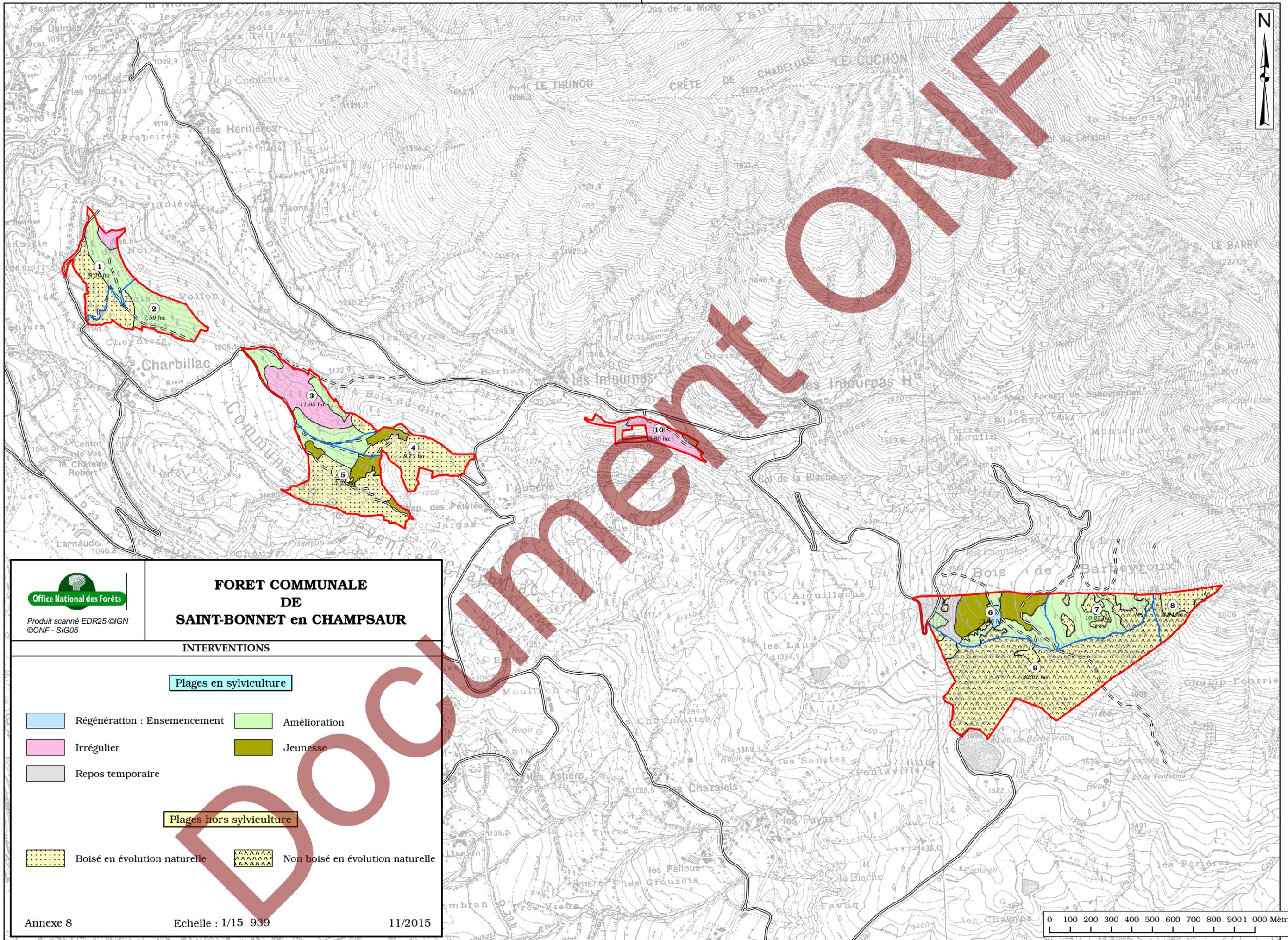
Types de zones hors sylviculture

- Boisé
- Non boisé

a Index d'unité de gestion au sein de la parcelle



Année	Parcelle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Peuplement	Code Nature Technique	N° Unité	Surface unité	Taux de prélèvement (%)	Total à parcourir	Volume présumé/Ha	Volume présumé
2020	10	10.i	3,86	Coupe d'amélioration d'intensité forte	HET-P	AMEL	1	0,21	30	0,20	45	9
					HET-Rhp	AMEL	5	0,23	33	0,10	50	5
				Coupe de futaie irrégulière visant à dégager les régénérations de hêtre et sapin	HEM-lpm/S.P	IRRE	3	0,84	31	0,50	46	23
					HET-lpm	IRRE	4	1,71	30	1,70	45	77
Total										2,50	46	114



Produit scanné EDR25 ©IGN
©ONF - SIG05

**FORET COMMUNALE
DE
SAINT-BONNET en CHAMPSAUR**

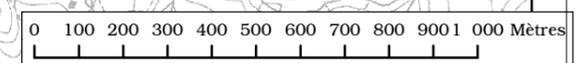
INTERVENTIONS

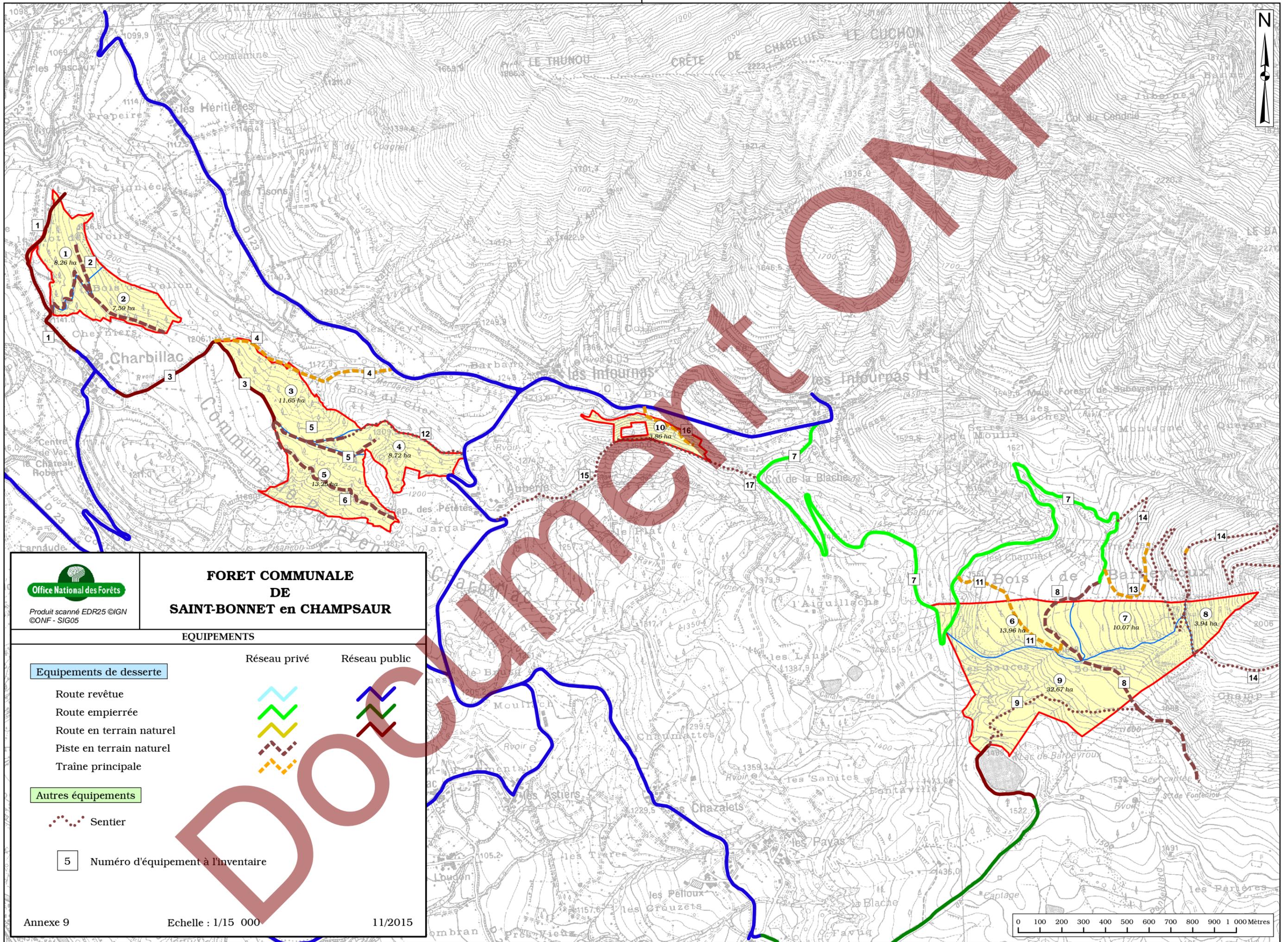
Plages en sylviculture

- Régénération : Ensemencement
- Amélioration
- Irrégulier
- Jeunesse
- Repos temporaire

Plages hors sylviculture

- Boisé en évolution naturelle
- Non boisé en évolution naturelle





Produit scanné EDR25 ©IGN
©ONF - SIG05

FORET COMMUNALE DE SAINT-BONNET en CHAMPSAUR

EQUIPEMENTS

Equipements de desserte

- Route revêtue
- Route empierrée
- Route en terrain naturel
- Piste en terrain naturel
- Traine principale

Autres équipements

- Sentier

5 Numéro d'équipement à l'inventaire

Réseau privé

Réseau public

